

Mise en œuvre de l'Évaluation des Risques Professionnels au poste de travail dans l'entreprise

Dr Abderahmane Boumedine (a) - Mlle Lamia Saadi (b)

(a) Médecin du travail Groupe Sonatrach /Activité Transport par canalisation

(b) Cadre Technique HSE/Magistère de ergonomie et prévention/ SH-TRC

Résumé :

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) consiste à identifier et classer les risques dans l'entreprise en vue de mettre en place des actions de préventions pertinentes.

C'est l'étape initiale d'une politique de santé et sécurité au travail. Le chef d'entreprise doit préserver la santé et la sécurité des salariés. Pour cela, il organise la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles au sein de son entreprise.

L'évaluation des risques professionnels (EvRP) est une étape essentielle de la démarche de prévention.

- ✓ Elle s'inscrit naturellement dans la démarche de gestion de l'entreprise.
- ✓ Elle est devenue une obligation légale imposée à l'employeur.
- ✓ Elle repose sur le respect de principes et la mise en œuvre d'une approche structurée.
- ✓ Son plan d'actions démontrera la pertinence et l'efficacité de la démarche de prévention.

1. Introduction :

Liés aux conditions générales de travail, les risques professionnels font peser sur les travailleurs la menace d'une altération de leur santé qui peut se traduire par un accident ou une maladie.

De ce fait, il appartient à l'employeur de supprimer ou de réduire les risques afin d'assurer la sécurité des salariés et de protéger leur santé physique et mentale.

Pour ce, il doit prendre les mesures appropriées et les mettre en œuvre conformément à la législation.

L'évaluation des risques professionnels est une étape essentielle de toute démarche de prévention, elle ne consiste pas seulement à identifier les risques, mais également à leur attribuer une valeur selon des critères propres à l'entreprise, afin de les classer en vue de débattre des priorités et d'aider à la planification des actions de prévention. Il ne s'agit plus, en effet, de rechercher uniquement les dangers, c'est-à-dire les propriétés ou capacités intrinsèques par lesquelles un produit, un matériel ou une méthode de travail sont susceptibles d'entraîner des effets sur la santé. Il s'agit en fait de déterminer s'il y a risque, c'est-à-dire une probabilité d'atteinte de la personne du fait de l'exposition à ces dangers. Celle-ci devra être étudiée : lieu, durée, circonstances d'exposition et compréhension des situations dangereuses. Attribuer une valeur ne signifie pas obligatoirement calculer une donnée scientifique. Dans bien des cas une simple estimation peut suffire.

Cette démarche comporte des facettes multiples, variables en fonction du type d'entreprises, mais doit respecter plusieurs grands principes. Pour être efficace, elle nécessite toujours un engagement fort du chef d'entreprise et une participation des instances de prévention de l'entreprise, lorsqu'elles existent et, de façon générale, de tous les salariés. Les outils utilisés doivent être adaptés à la situation et permettre de développer l'autonomie nécessaire à l'appropriation de la démarche et à la prise de décision concernant les actions de prévention à mettre en place. Pour être pertinente elle ne peut s'envisager qu'en étant basée sur l'observation du travail réel. Elle doit s'envisager dans la durée, la répétitivité et le contrôle de l'efficacité de la prévention. Cette démarche en boucle permet d'évaluer cette dernière. En effet, le travail évolue en permanence, ses risques aussi.

2. Les différentes étapes de la Mise en œuvre concrète d'une évaluation des risques pour la santé et la sécurité au travail

2.1. 1^{ère} Étape :

- Mettre en place une organisation adaptée et un pilotage du processus d'évaluation des risques
- Définir des règles de fonctionnement
- Définir les règles de suivi

2.2. 2^{ème} Étape : Identifier les acteurs qui participeront activement au processus d'évaluation des risques au sein de l'activité

2.3. 3^{ème} Étape : Structurer le processus d'évaluation des risques

2.4. 4^{ème} Étape : Transmettre les techniques d'évaluation des risques au poste de travail, et les règles qui les sous tendent, de façon à ce qu'ils les maîtrisent totalement

3. Organisation : Elle reposera sur l'articulation suivante :

- 1 Comité de Pilotage
- Un bibliothécaire Central ou « Risk Manager Central »
- Des Risk Manager site
- Auteurs : Groupes de travail multidisciplinaire EvRP par site opérationnel

3.1. Composition du Comité de Pilotage : Il est composé de :

- Responsable HSE + chef de projet
- Bibliothécaire Central Activité ou « Risk Manager Central Activité »
- Médecin du travail
- Responsable Central de production ou processus

3.2. Missions du Comité de Pilotage

Chargé de la Préparation et planification du projet : Il déclinera les indicateurs nécessaires à l'évaluation.

Il devra en outre :

Identifier : les acteurs qui participeront activement au processus d'évaluation des risques au sein de l'activité

- Définir les unités de travail par unité, poste de travail, groupe de postes, métiers, ateliers ou encore d'une situation géographique de travail (à titre d'exemple : chantier).
- Mettre en place un échancier pour la structuration de l'évaluation des risques
- Identifier le nombre de sources de dangers minimum à décrire par semaine (repérer les sources potentielles de dommage pour la santé des travailleurs.) en prenant en considération les résultats de l'identification des dangers et risques effectuée.
- Mettre en place un échancier pour la remise de l'ensemble des sources de dangers décrites
- Mettre en place un échancier pour la description de tous les processus de chaque site à partir des sources de dangers
- Mettre en place un échancier pour la hiérarchisation des scénarios

3.3. Missions du Risk manager et des Auteurs

3.3.1. Le Risk manager Central

Il aura pour mission de transmettre les techniques d'évaluation aux acteurs des unités opérationnelles (Approche processus, sources de dangers, scénarios de dangers) qui constitueront le reste de l'équipe,

Il apporte des conseils et des informations utiles à tous ceux qui en expriment le besoin,

Il a une vision globale de l'évaluation des risques sur l'ensemble des sites et participe à la répartition des tâches : Description des activités et des sources de dangers,

Il rend compte de l'état d'avancement à la hiérarchie et au comité de pilotage au plus haut niveau.

3.3.2. Le Risk manager site

Il est le garant de la démarche sur son site, participe au travail de structuration et écriture des scénarios de dangers,

Il est l'interface avec le Risk manager Central

3.3.3. Auteurs : Groupes de travail multidisciplinaire... EvRP par site opérationnel

Ils participent à la structuration de l'évaluation des risques : Identifier tous les processus de production qui vont faire l'objet de l'évaluation des risques pour la santé au travail

- Structurer un processus de production en unités de travail,
- Identifier et décrire des sources de dangers,
- Pondérer des scénarios de dangers pour passer du danger au risque,
- Identifier les actions prioritaires,
- Engager des plans d'actions conformes aux principes fondamentaux de la prévention des risques et respectant l'obligation de résultat de l'employeur en matière de santé et sécurité.

4. Principe de l'approche MADS :

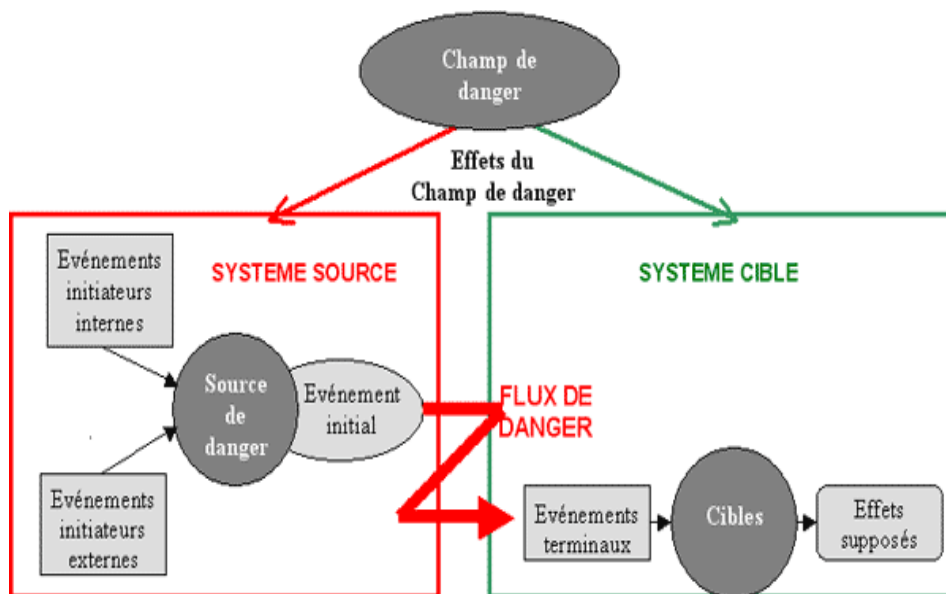
Cette approche et le model systématique qui lui est associé ont été développées par une équipe de recherche de l'Université de Bordeaux I en

collaboration avec des ingénieurs du CEA.

L'approche **MADS** (**M**éthodologie d'**A**nalyse des **D**ysfonctionnements dans les **S**ystèmes) a pour objet d'appréhender les **événements non souhaités** (ENS) caractérisés comme les « Disfonctionnements susceptibles de provoquer des effets non souhaités sur l'individu, la population, l'écosystème et l'installation.

Cette **approche est basée sur le model de processus de danger**, représenté ci-dessous, qui a pour objet de décrire l'enchaînement des événements conduisant à une situation dangereuse. Le processus relie les processus sources de danger aux processus susceptibles d'être affectés au niveau de la cible.

La liaison d'effectue par l'intermédiaire d'un flux de danger (matière, énergie, information) orienté de la source vers la cible. Sources, cibles et flux sont immergés dans un champ de danger qui peu influencer l'état du système source mais également l'effet sur les cibles et le flux.



4.1. Figure 1 : Le model systématique du processus de danger (Approche **MADS**).

- ✓ L'enjeu de l'évaluation des risques au poste de travail est la santé des travailleurs :
 - Leur santé ne doit pas être dégradée du fait de leurs tâches ou de leur environnement de travail
- ✓ L'évaluation des risques doit donc s'interroger sur la coexistence de l'homme au travail avec le(s) processus au(x) quel(s) il appartient.
- ✓ Tout élément entrant dans la réalisation d'un processus peut être potentiellement nocif pour la santé de l'homme au travail. Il devient donc une **SOURCE DE DANGERS** :
 - Il faut donc établir la liste complète de ces éléments :
 - En identifiant l'ensemble des processus faisant l'objet de l'évaluation des risques professionnels

- En faisant l'inventaire de toutes les sources de dangers associées à chaque processus : produits, outils, engins, infrastructure de bâtiments, machines,...
- ✓ Pour qu'un élément entrant dans la réalisation d'un processus devienne une source de danger, il faut pouvoir lui associer des EVENEMENTS possibles le rendant potentiellement dangereux pour la santé et la sécurité des travailleurs. Ces événements sont appelés SCENARIOS DE DANGERS :
 - Chaque source de dangers est porteuse d'un ou plusieurs scénarios de dangers
- ✓ La description des processus est usuellement appelée CARTOGRAPHIE des processus :
 - Elle répertorie avec précision l'ensemble des entrants et des sortants
 - Le statut des éléments entrants et sortants, ainsi que leur niveau d'intervention, sont essentiels lorsqu'il s'agit d'améliorer la performance d'un processus en vus d'une finalité donnée.
- ✓ Pour une évaluation des risques professionnels, le statut et le niveau d'intervention des sources de dangers n'ont pas d'importance :
 - Ce qui compte, c'est l'existence de ces sources de dangers et comment elles peuvent altérer la santé et la sécurité des travailleurs.

Pour cela, une segmentation par espace géographique est adoptée à savoir :

- Définir des espaces d'observation appelées ⇔ champs d'application
- Les subdiviser par commodité en espaces plus petits ⇔ périmètres ou sous ensembles (unité de travail).
- Réaliser un inventaire des Sources de Danger (SDD) pour toutes les zones ainsi identifiées (ne pas oublier les SDD liées à l'infrastructure et à l'environnement immédiat).
- Identifier des scénarios de danger pour chaque SDD inventoriée :
 - En utilisant les typologies de dangers : qui constituent une liste de questions à se poser lorsque l'on cherche à identifier des scénarios pour les SDD (ci-joint : typologies de dangers en annexe)
 - Se limiter dans un premier temps, aux sources de dangers porteuses de risques principaux.
 - Limiter le nombre de scénarios à 02 ou 03 principaux pour chaque SDD.
- Pour finaliser les scénarios de danger, il faut préciser les dommages causés à la santé (impacts) et indiquer quels sont les opérateurs (population) qui peuvent être exposés.
- Quantifier les scénarios de danger : nous avons pris en considération 03 grandeurs ⇔ (niveau de criticité)
 - Fréquence d'exposition
 - Dose d'exposition
 - Niveau de gravité

4.2. Pondération des risques professionnels (hiérarchisation)

EE : Occurrence du phénomène dangereux

- FE1 : Rare (une fois par an)
- FE2 : Fréquent (une fois par mois)
- FE3 : Permanent (une fois par semaine)

DE : Dose d'exposition : par apport à :

1. La durée d'exposition
2. Le nombre de personnes exposées
3. La formation et l'habilitation des personnes
4. Les équipements de protection individuelle
5. Les facteurs aggravants : conditions de travail, travail de nuit
6. Détection ou non des risques

Cette dose varie entre :

- DE1 : Faible à moyenne (supérieur ou = à 4 critères)
- DE2 : Moyenne à forte (supérieur ou = à 3 critères)

N°	Critères	DE1	DE2
1	La durée d'exposition	Faible	Importante
2	Le nombre de personnes exposées	<= 2	> 2
3	La formation et l'habilitation des personnes	+	-
4	Les équipements de protection individuelle	+	-
5	Les facteurs aggravants : travail de nuit..... conditions climatiques, éclairage... ;	-	+
6	Détection ou non des risques	+	-
		>= 4	>= 3

Tableau 1 : Les six critères qui définissent la dose d'exposition

NE : Niveau d'exposition : c'est la combinaison de la fréquence d'exposition (FE) et de la dose d'exposition (DE)

- Faible
- Moyen
- Important

NE	FE1	FE2	FE3
DE1	Faible	Moyen	Moyen
DE2	Faible	Moyen	Important

Tableau 2 : Combinaison de la FE et DE

NG : Niveau de gravité

- NG1 : Peu d'atteinte à la santé

- NG2 : Atteinte réversible sérieuse
- NG3 : Atteinte irréversible sans aggravation
- NG4 : Atteinte irréversible avec détérioration
- NG5 : Mort sur le coup

P : Niveau de risque : c'est la combinaison du niveau d'exposition et du niveau de gravité. Il se traduit directement en priorités d'actions (du plus urgent P1 au moins urgent P5).

Le niveau de criticité indique à la fois l'urgence dans le traitement de la situation dangereuse ainsi que le type de réponse (ci-joint la méthode d'hierarchisation des risques)

NR	NG1	NG2	NG3	NG4	NG5
NE = F	P5	P4	P4	P2	P1
NE = M	P5	P4	P3	P2	P1
NE = I	P4	P3	P3	P1	P1



Zone des EPI et des actions palliatives



Zone des protections collectives et des EPI



Zone de la suppression du dangers à la source

P1 : Catastrophique/ P2 : Critique/ P3 : Urgent/ P4 : Dangereux / P5 : Acceptable

Tableau 3 : Combinaison de la NE et NG

5. Cinq principes à respecter :

5.1. Le chef d'entreprise s'engage : il affiche sa volonté de réaliser une EvRP auprès des salariés. Ce principe se décline par :

- ✓ La présentation de la démarche aux salariés,
- ✓ La mise en œuvre d'une démarche planifiée d'évaluation des risques et de mise à disposition de ressources,
- ✓ L'organisation de la communication,
- ✓ L'implication régulière et continue du chef d'entreprise dans la démarche.

5.2. L'entreprise choisit ses outils pour l'évaluation :

- ✓ Le chef d'entreprise utilise des outils adaptés à sa situation (organisation, taille, nature des activités, nature des risques, climat social, culture, sécurité...)
- ✓ Il réitère l'opération chaque fois que son entreprise évolue, tendant ainsi vers une évaluation la plus complète possible.

5.3. L'entreprise s'organise pour être autonome dans sa démarche :

- ✓ La réalisation de l'EvRP par l'entreprise elle-même doit être privilégiée.
- ✓ Son dirigeant s'appuie pour cela sur des compétences en interne.
- ✓ Il peut avoir recours à des ressources externes, en saisissant cette opportunité pour acquérir et développer des compétences internes.
- ✓ Le développement de l'autonomie permet au chef d'entreprise :
 - De rester maître des décisions garantissant la maîtrise des risques,
 - De contribuer à l'appropriation de la démarche par l'encadrement et les salariés.

5.4. Le chef d'entreprise associe les salariés à l'EvRP :

- ✓ Des échanges avec le personnel doivent être organisés en procédant à une analyse de leur poste et de leur situation de travail.
- ✓ Ces échanges permettent de croiser les savoirs et les savoir-faire professionnels des salariés et ceux des experts.
- ✓ Ils peuvent porter notamment sur :
 - L'environnement du poste de travail,
 - L'organisation du travail,
 - L'opinion concernant la sécurité et les conditions de leur poste,
 - L'utilisation des modes opératoires,
 - Les difficultés rencontrées par les salariés,
 - Les liens avec les entreprises utilisatrices intervenantes,
 - Les propositions d'amélioration,
 - Les modes de communication.
- ✓ La participation peut se décliner sous différentes formes :
 - Des entretiens au poste,
 - Des groupes de travail pour l'analyse des données recueillies
 - Des groupes de travail pour le classement des risques,
 - La création de relations entre les différents acteurs de l'entreprise : l'employeur, les salariés, les représentants des salariés(CHS), les médecins du travail ainsi qu'avec les divers intervenants extérieurs, institutionnels ou privés.

5.5. Le chef d'entreprise décide des actions de prévention à mettre en place :

- ✓ L'EvRP conduit à choisir les actions de préventions appropriées afin de préserver la santé et la sécurité des salariés de l'entreprise.
- ✓ Cette démarche est anticipatrice, dynamique et évolutive.

6. Des étapes essentielles pour réussir :

6.1. Préparer l'évaluation des risques :

- ✓ En définissant le cadre de l'évaluation des risques préalablement à son déroulement,
- ✓ En précisant les objectifs et les moyens

Exemples de sujets à traiter :

- Le rappel par employeur des objectifs à atteindre
- L'organisation interne (désignation de la (les) personne (s) ressources missionnée (s) par le chef d'entreprise, modalités de participation des salariés, des représentants du personnel, de l'encadrement, du médecin du travail, des préventeurs internes et externes, des experts...)
- La définition du champ d'intervention (poste, atelier, unité, établissement, activité, processus, type de risque, par AT/MP, par type de population....), et la planification associée à ce champ pour permettre des EvRP par étapes.
- La définition des informations à recueillir et le mode de recueil des données (sources d'informations externes et internes, format pour le recueil d'information au poste de travail, entretiens, observations...)
- Le choix des outils et leur mise en œuvre
- Les moyens financiers alloués
- L'organisation de la communication de la diffusion des résultats
- La formation des acteurs internes

6.2. Identifier les risques : Il s'agit de repérer les dangers et de se prononcer sur l'exposition à ces dangers

L'identification s'appuie :

- Sur la documentation disponible (statistiques accidents du travail/maladies professionnelles, analyse des dysfonctionnements, documentation sur les dangers propres au secteur d'activité et sur les risques pour la santé, fiches produit, diagnostics médicaux, fiches d'entreprise...)
- Sur l'observation des situations de travail
- Sur l'écoute des opérateurs, l'étude de leur poste et de leur situation de travail, afin de pouvoir :
 - Connaître l'écart par rapport au travail prescrit
 - Analyser les conséquences des risques non évalués,
 - Déterminer les conditions d'une situation dangereuse et la façon dont elle est ressentie par les salariés.

6.3. Classer les risques :

- ✓ Une estimation des risques identifiés dans l'étape précédente est réalisée.
- ✓ Elle consiste à donner une valeur à des critères propres à l'entreprise et caractérisant le risque (probabilité d'occurrence, gravité, fréquence, nombre de personne concernées...)
- ✓ Les risques sont ensuite classés
- ✓ Le système d'estimation comporte une part de subjectivité liée en particulier à la perception du risque par les

intéressées, à leur niveau de connaissance et de formation et aux fonctions occupées dans l'entreprise.

- ✓ Le classement permet de débattre des priorités et d'aider à la planification des actions de prévention.

6.4. Proposer des actions de prévention :

- ✓ Toute mesure de prévention pertinente est discutée. Elle s'appuie sur la compréhension des situations à risques et sur les résultats de l'évaluation des risques.
- ✓ Après avis des instances représentatives des salariés, le choix des actions- de la responsabilité du chef d'entreprise- est formalisé.
- ✓ En conclusion, les résultats de l'EvRP contribuent à alimenter **le plan annuel de prévention**, dans lequel des décisions, la hiérarchisation et la programmation des actions (échancier, budget, ressource responsable de l'application des décisions et du pilotage des actions) ainsi que leur mise en œuvre sont établies.

7. La démarche globale de prévention

Elle nécessite de mobiliser dans un groupe de travail un ensemble de compétences :

- Des agents au titre de leur expérience concernant l'exposition aux risques
- Des experts internes à l'établissement (ingénieur d'hygiène et de sécurité, médecin de prévention, infirmier, ergonome,..)
- Le cas échéant, des experts externes à l'établissement

7.1. La définition de la méthode et des moyens :

Elle est établie par le groupe de travail. Celui-ci déclinera les indicateurs nécessaires à l'évaluation :

- Recensement et analyse des accidents et des incidents du travail, maladies professionnelles et à caractère professionnel,
- Incidents, dysfonctionnement technique
- Etat des bâtiments, des installations, des équipements, des matériels,....
- Rapports de visite de l'ingénieur HSE et du médecin du travail
- Fiches individuelles de risques professionnels
- Rapport annuel d'activité du médecin du travail
- Propositions issues du contrôle de l'inspecteur d'hygiène et de sécurité,
- Réglementation, registre, consignes, notices, documents, fiches de données de sécurité,
- Mesure de nuisances (bruit, polluants, rayonnements,...)

7.2. L'évaluation : Elle comprend notamment :

- L'identification globale, exhaustive et précise des dangers et des facteurs de risque,
- L'analyse des modalités d'exposition des agents
- La caractérisation, l'estimation et la hiérarchisation des risques,

L'évaluation s'appuie sur l'étude des postes de travail et la participation active des agents qui connaissent le mieux les gestes, habitudes et dysfonctionnements liés à leur activité.

Elle prend en compte les situations concrètes de travail, les contraintes subies par les agents et l'écart avec les instructions, les protocoles, les consignes en vigueur.

7.3. Le programme annuel d'actions de prévention : Il prend en compte les aspects techniques, organisationnels et humains

7.3.1. L'aspect organisationnel :

- Commission d'hygiène et de sécurité,
- Organisation du travail (travail isolé, travail en horaires déclarés,..)
- Gestion des entreprises extérieures (plan de prévention)
- Organisation des secours (chargés d'évacuation, secouristes,...)
- Présence d'un service de médecine du travail dans l'établissement,
- Présence d'un service hygiène et sécurité dans l'établissement
- Consignes

7.3.2. L'aspect technique :

- Equipement de travail et de protection,
- Produits, déchets, matériels, technologies,
- Locaux, installations,
- Environnement
- Vérifications et contrôles périodiques

7.3.3. L'aspect humain :

- Qualification et statut des agents,
- Formation,
- Information,
- Compétences,
- Suivi médical,....

7.4. La mise en œuvre du programme d'actions de prévention :

Elle s'intègre dans l'ensemble des activités du service et doit être en cohérence avec le programme annuel d'actions de l'établissement

Elle suppose une formation des agents et des usagers pour une bonne appropriation de ce programme

7.5. Le suivi du programme d'actions de prévention :

Il entraîne une adaptation nécessaire pour prendre en compte :

- Les résultats obtenus,
- Les changements techniques et organisationnels découlant de la mise en œuvre du programme,
- L'évolution de l'activité de l'unité,
- L'apparition de nouveaux risques (nouveaux équipements, technologies, installations, produits, locaux, etc...)

8. Les éléments d'une politique de prévention :

- ✓ **Éviter** les risques,
- ✓ **Évaluer** les risques qui ne peuvent être évités,
- ✓ **Adapter** le travail à l'homme,
- ✓ **Tenir compte** de l'état d'évolution de la technique,
- ✓ **Remplacer** ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux,
- ✓ **Planifier** la prévention en y intégrant, dans un ensemble cohérent, la technique, l'organisation du travail, les conditions de travail, les relations sociales et l'influence des facteurs ambiants,
- ✓ **Donner** la priorité à la protection collective par rapport à la protection individuelle,
- ✓ **Donner les instructions** appropriées aux agents,
- ✓ **S'assurer** de l'aptitude médicale des agents,
- ✓ **Organiser** les premiers secours,
- ✓ **Associer** à toutes ces phases les agents et leurs représentants.

9. Évaluer pour prévenir, pourquoi ? 5 Raisons pour agir :

9.1. Protéger la santé et la sécurité des travailleurs :

Aujourd'hui encore, l'entreprise enregistre un grand nombre d'accidents du travail et de maladies professionnelles (AT/MP)

La nécessité d'évaluer les risques ne résulte pas uniquement de ce constat. L'absence d'accident ou de maladie professionnelle ne signifie pas qu'il n'y a pas de risque : (zéro AT/MP n'équivaut pas au risque zéro).

En effet, l'évaluation des risques professionnels suppose qu'un travail d'anticipation soit réalisé au sein de l'entreprise afin de comprendre et d'analyser tous les phénomènes susceptibles de faire naître un risque pour la santé et la sécurité au travail.

La perception par les travailleurs de leurs conditions de travail le montre bien : 76 % d'entre eux considèrent que le mode d'organisation du travail a un effet important sur les risques d'accidents du travail ou de maladies professionnelles

L'évaluation des risques vise à tenir compte aussi bien des aspects humains, techniques organisationnels du travail.

9.2. Répondre aux obligations de prévention :

L'employeur doit respecter ses obligations en matière de santé et de sécurité au travail. La loi 88/07 et ses décrets d'application, prévoient notamment que tout employeur est responsable de l'évaluation des risques et des actions de prévention qui en découlent. Il revient à l'employeur de mettre en place les moyens les plus adaptés pour répondre à son obligation de résultat dans ce domaine

9.3. Favoriser le dialogue social :

La prévention des risques professionnels et l'évaluation des risques s'appuie sur un dialogue constant et constructif entre l'employeur, les représentants du personnel et les salariés. Ce dialogue est la garantie d'une meilleure compréhension et d'un traitement efficace des risques professionnels [**Décret 05/09 du 08/01/05 ----> CHS**]

9.4. Créer un emploi de qualité :

Cet enjeu, a pour composante essentielle un environnement de travail sûr et sain.

Dans l'entreprise, il s'agit d'assurer de bonnes conditions de travail par une démarche de prévention ambitieuse. L'image de l'entreprise et de la profession en est valorisée.

9.5. Contribuer à la performance de l'entreprise :

Chaque année, les accidents du travail, les accidents de trajet et les maladies professionnelles se traduisent par la perte de **685 JP**, C'est un coût humain et économique très important pour les entreprises :

- Temps et production perdus ;
- Dégâts causés aux matériels, équipements et produits
- Augmentation des primes d'assurance frais de justice ;
- Difficultés de remplacement
- Baisse du moral et de la motivation des salariés ;
- Dégradation du climat social

L'évaluation des risques professionnels permet, à cet égard, d'identifier les dysfonctionnements susceptibles d'affecter la santé et la sécurité des travailleurs et de nuire à la compétitivité de l'entreprise. Ainsi, de bonnes conditions de santé et de sécurité au travail contribuent à l'amélioration de la situation économique de l'entreprise.

10. Évaluer pour prévenir, comment ? Les 5 clés pour réussir :

10.1. La direction est le garant de la sécurité et de la santé des travailleurs :

Afin de favoriser la prévention des risques professionnels, l'employeur s'engage sur les objectifs, les modalités et les moyens permettant de créer une démarche durable. Pour cela, il associe l'ensemble des acteurs de la structure (salariés, instances représentatives du personnel, médecin du travail, ingénieurs et techniciens de la prévention).

10.2. Une démarche globale :

Un des objectifs d'une démarche globale d'évaluation des risques est de parvenir à une analyse exhaustive des risques professionnels, passage obligé vers des actions concrètes de prévention. Comprendre pour agir, tel est l'esprit de l'évaluation des risques : analyser les situations de travail en s'appuyant sur les conditions d'exposition des travailleurs aux risques, afin de

mieux les maîtriser. Pour ce faire, il convient de prendre en compte toutes les composantes du travail :

- Personnel ;
- Organisation et méthodes de travail
- Environnement de travail ;
 - Produits, matières et déchets ;
- Equipements et matériels

La prise en compte de l'ensemble de ces composantes nécessite une approche pluridisciplinaire de la prévention des risques professionnels; il s'agit donc d'associer des compétences, notamment médicales, organisationnelles et techniques

10.3. Une démarche dynamique :

L'évaluation des risques professionnels doit permettre la mise en œuvre d'une démarche concertée qui s'enrichit progressivement, en s'inscrivant dans le temps. De cette façon, tous les acteurs de l'entreprise acquièrent une plus grande maîtrise de la prévention en s'appropriant la démarche.

10.4. La participation des salariés et de leurs représentants :

Les salariés sont les premiers concernés par les risques professionnels auxquels ils sont exposés. À ce titre, leurs expériences, leurs savoir-faire et leurs connaissances individuelles et collectives des situations de travail contribuent à l'évaluation des risques et à la recherche des actions de prévention à engager. Naturellement, cette participation est assurée pendant les heures de travail des salariés. La CHS participe non seulement à l'analyse des risques, mais contribue aussi à la préparation et au suivi des actions de prévention. C'est non seulement un droit, mais aussi une nécessité.

10.5. La prise en compte du travail réel :

La pertinence de l'évaluation des risques repose, en grande partie, sur la prise en compte des situations concrètes de travail qui se différencient des procédures prescrites et des objectifs assignés par l'entreprise. En effet, le salarié est amené à mettre en œuvre des modes opératoires ou des stratégies pour faire face aux aléas ou dysfonctionnements qui surviennent pendant le travail. Selon le cas, le salarié peut donc être conduit soit à prendre un risque, soit à l'éviter. De ce fait, l'analyse des risques a pour objet d'étudier les contraintes subies par les salariés et les marges de manœuvre dont ceux-ci disposent, dans l'exercice de leur activité. La prise en compte de l'activité concrète des salariés permet ainsi une meilleure connaissance des risques et un choix pertinent des actions de prévention

11. Les 5 étapes de la démarche de prévention

11.1. Préparer la démarche de prévention :

- Élaborer une stratégie
- Recenser les analyses
- Préciser les modalités
 - Planifier la démarche

11.2. Évaluer les risques :

- Définir les unités de travail
- Réaliser un inventaire des risques
- Estimer les risques

- Rédiger un document de référence de l'EvRP.

11.3. Élaborer un programme d'actions :

- Opérer des choix
- Mettre au point une stratégie

11.4. Mettre en œuvre les actions :

- Désigner une personne chargée du suivi
- Disposer d'outils de pilotage

11.5. Évaluer la démarche de prévention :

- Assurer le suivi : valider, corriger,
- Dresser un bilan périodique

12. Références bibliographiques

- 1- H-DESSOILLE (1989) Précis de Médecine du travail - 3^{ème} Edition : MASSON
- 2- Joseph A. Weiss (2002) revue la vie économique : La promotion de la santé au travail? Secteur santé au travail (Zurich),
- 3- Robert F. Herrick- L'hygiène du travail : - Encyclopédie de sécurité et de santé au travail (page 30.1 à 30.19)
- 4- OMS/Bit (2005) communiqué de presse conjoint -Genève. « le nombre des accidents de travail et des maladies professionnels continue d'augmenter ».
- 5- Petite couronne (2004) La prévention des risques professionnels : la médecine professionnelle et Préventive. CIC-.

28^{ème} Congrès National de médecine et santé au travail (Bordeaux .du 8 au 11 juin 2004) De l'actualité des risques professionnels à l'innovation en médecine et santé au Travail